



Veuillez vous servir d'une demande qui se remplit à l'écran.

Si vous remplissez une demande papier, veuillez écrire lisiblement et en appliquant une certaine pression afin d'éviter d'éventuels retards. Passez en revue le Guide de référence afférent aux nouveaux comptes – RBC FPG (formule 89843) afin de réduire les délais de traitement et vous assurer de remplir les bonnes formules.

Renseignements sur le conseiller

- ☐ Assurez-vous d'indiquer les renseignements complets et exacts sur le conseiller et le courtier. Tout renseignement manquant peut ralentir le traitement de la demande. **Pour les contrats non enregistrés : indiquez de quelle façon la demande a été remplie avec le client.**

Type de contrat

- ☐ Indiquez le type de contrat et remplissez une demande distincte pour chaque type de contrat.
- ☐ Lorsque vous demandez un CRI, RER immobilisé, RER immobilisé restreint, FRV, FRVR ou FEER prescrit (« contrat immobilisé »), vous devez joindre les documents justificatifs pertinents.

Renseignements sur le titulaire

- ☐ Si l'adresse du titulaire est une boîte postale, vous devrez également indiquer l'adresse municipale.
- ☐ **Le titulaire doit être résident du Canada aux fins de l'impôt, et il doit avoir au moins 18 ans.**
- ☐ **La profession du titulaire doit obligatoirement être indiquée. Veuillez être le plus précis possible.**
- ☐ L'original d'une pièce d'identité avec photo doit être présenté. Les dates d'expiration et le territoire de délivrance doivent être consignés directement sur la demande. **NE PAS PRÉSENTER DE PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ.**
- ☐ **Pour les contrats non enregistrés :** Indiquez si le client est citoyen ou résident des États-Unis aux fins de l'impôt – **OBLIGATOIRE** pour tous les titulaires d'un contrat non enregistré.
- ☐ Si le titulaire est également le seul rentier, le contrat prendra fin au décès du rentier. Dans ce scénario, le contrat ne sera pas maintenu en vigueur, même s'il y a un cotitulaire. Un capital-décès sera versé à moins qu'un rentier remplaçant ne soit nommé au contrat.

Rentier

- ☐ Remplissez cette partie si le rentier n'est pas le titulaire.
- ☐ **Le contrat prend fin au décès du rentier.**
- ☐ Le contrat prend fin au décès du dernier rentier survivant.

Rentier remplaçant

- ☐ Le capital-décès est payable uniquement au décès du dernier rentier survivant. (La désignation d'un rentier remplaçant ne s'applique qu'aux régimes non enregistrés, aux FRR et aux FRRP.)

Bénéficiaires

- ☐ Si le titulaire désire que le capital-décès soit payable à l'un ou plusieurs de ses bénéficiaires sous forme de rente immédiate non escomptable, veuillez remplir la formule **Désignation de bénéficiaire et choix de l'option de règlement – Fonds de placement garanti RBC (formule 111495)** ainsi que la présente demande.
- ☐ Si la section Bénéficiaires n'est pas remplie, tout capital-décès payable sera versé à la succession.
- ☐ La désignation d'un bénéficiaire irrévocable signifie que le titulaire ne peut pas changer le bénéficiaire sans le consentement du bénéficiaire irrévocable. Le titulaire doit également obtenir le consentement du bénéficiaire irrévocable pour demander une opération à l'avenir, y compris, mais sans s'y limiter, le rachat de fonds, la cession du contrat ou un changement de propriété du contrat. Veuillez noter que si le bénéficiaire irrévocable est mineur, le mineur ne peut donner son consentement à ces opérations, pas plus qu'un parent, un gardien ou un tuteur agissant en son nom. Ces consentements ne sont pas nécessaires dans le cas d'un bénéficiaire révocable. Le bénéficiaire révocable n'a aucun droit légal sur le compte. Dès que le titulaire nomme un nouveau bénéficiaire, les droits du bénéficiaire révocable antérieur sont abolis.

Dépôts

- ☐ Tous les dépôts doivent être effectués par **débit préautorisé**. Il faut remplir intégralement la **Convention de débit préautorisé** au dos de la demande et fournir un spécimen de chèque portant la mention « annulé ». Si les fonds proviennent d'une autre institution financière, veuillez inclure les copies des documents relatifs au virement et **envoyer les formules directement à l'institution cédante (nous recommandons d'inclure une copie d'un relevé récent du client du compte cédant).**
- ☐ Si les fonds sont payés au moyen d'un prélèvement ponctuel sur le compte bancaire de votre client, veuillez remplir la formule **Convention de débit préautorisé (DPA) ponctuel au verso de la demande de RBC Assurances**, ainsi qu'un spécimen de chèque portant la mention « annulé » et les soumettre avec la présente demande.
- ☐ **Répondez à toutes les questions applicables dans la section Provenance des fonds.**

Instructions de placement

- ☐ Assurez-vous d'indiquer le numéro correspondant au fonds que vous avez sélectionné et de vérifier que le total des pourcentages est de 100 %.

Envoyez les demandes par TÉLÉCOPIEUR au numéro : 1 866 480-3225
(conservez les originaux jusqu'à la confirmation de l'opération)

Pour connaître l'état de votre demande, appelez Fiducie RBC Services aux investisseurs au numéro 1 866 372-2443
(seulement les conseillers)